

DISCOURS PRONONCE
PAR MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS GABIN,
PREMIER PRESIDENT

Monsieur le Procureur Général,

Je me joins aux paroles élogieuses de Monsieur l'Avocat Général pour l'hommage rendu à Monsieur COURET, Procureur Général de cette cour, auquel vous venez succéder.

Monsieur COURET a eu ses fonctions de magistrat à cœur et il y a consacré toutes ses forces, ayant une haute idée de la justice, de l'institution judiciaire et de la place du parquet dans l'institution.

Son expérience et sa connaissance des rouages administratifs ont été précieux pour la gestion de la Cour. Jusqu'à son départ, Monsieur COURET a eu la volonté d'exercer ses fonctions dans leur plénitude. Il attachait la plus grande importance à la conception du parquet à la française.

Sa compétence, son autorité, forçaient à l'estime et à l'admiration.

Monsieur le Procureur Général, votre parcours professionnel vous amène à accéder à la tête du parquet général de BOURGES. Les contacts que nous avons eus en avant la solennité d'aujourd'hui sont pour moi le gage d'un travail fructueux que nous devons mener à bien dans une confiance réciproque, puisqu'aussi bien l'un que l'autre il entre dans nos fonctions d'administrer cette Cour dont l'une des caractéristiques est de s'étendre sur 2 régions administratives, le Centre et la Bourgogne. Le ressort comprend 3 arrondissements judiciaires départementaux pour 3 tribunaux de grande instance :

BOURGES, CHATEAUROUX, NEVERS

12 tribunaux d'instance

3 tribunaux de commerce

5 conseils de prud'hommes

La population du ressort est estimée à 748 465 habitants mais se trouve malheureusement affectée par le vieillissement, la part des moins de 18 ans étant en constante diminution.

L'activité judiciaire n'en est pas moins soutenue, que ce soit en matière pénale ou en matière civile, l'une des caractéristiques du ressort étant que nos délais de traitement moyen des affaires se trouve en dessous de la moyenne nationale dans tous les domaines soit 7,2 mois en matière civile devant la Cour et une moyenne de 6,9 mois pour les tribunaux de grande instance. Il n'y a pas de retard dans l'audiencement au pénal, que ce soit en ce qui concerne les assises ou la correctionnelle.

Si l'on peut regretter des vacances de postes au siège ou au parquet, nos moyens en magistrats me paraissent adaptés. La création récente d'un poste de vice-président au Tribunal pour enfants de CHATEAUROUX et d'un poste de juge des enfants à NEVERS devrait permettre de faire face aux problèmes posés par les mineurs en difficulté avec la plus grande efficacité.

Parmi les points forts figure également notre équipement informatique qui est dans l'ensemble performant et qui vient d'être renouvelé ou se trouve sur le point de l'être, une culture informatique existant aussi bien chez les magistrats que parmi le personnel, cette culture étant favorisée par des actions de formation de qualité.

Les greffes sont toutefois un sujet d'inquiétude dans la mesure où les effectifs sont incomplets, le dévouement des uns et des autres ayant des limites et faisant place parfois au découragement. Les vacances, surtout en ce qui concerne les postes de chef de greffe, mais aussi pour ce qui est des greffiers ou même des personnels de catégorie C, étant difficiles à combler et le nombre des placés ne suffisant pas.

Autre sujet d'inquiétude : l'immobilier.

Si des projets sont avancés tel celui concernant le tribunal d'instance et le tribunal de commerce de CHATEAUROUX, d'autres sont en attente alors qu'ils ont été inscrits en programme :

→ Local des archives de NEVERS, alors que la situation est préoccupante en termes de sécurité et génératrice de dépenses inutiles

→ Projet de restructuration de l'accueil à la Cour et au Tribunal de Grande Instance de BOURGES (ce qui permettrait d'améliorer l'accès aux personnes à mobilité réduite).

→ Projet de transfert du Tribunal d'Instance de BOURGES et du Tribunal pour enfants de BOURGES sur le site dit du « Bon Pasteur »

→ Restructuration du parquet général

→ Réfection du greffe de la cour dont le sol s'est déformé sous l'effet de l'humidité

Et que dire des tribunaux d'instance dont les bâtiments sont dans un état proche du délabrement : LA CHATRE, LE BLANC...

Les problèmes ne manquent donc pas malgré le bon fonctionnement général qu'il faut maintenir, ce qui est parfois une gageure.

Pour cette tâche, nous sommes assistés d'un SAR particulièrement compétent et dévoué, ainsi que vous avez déjà pu le constater, et dont le travail dans la mise en œuvre de la LOLF ainsi qu'en ce qui concerne la maîtrise des frais de justice a été remarquable.

Je pense que tous les éléments sont réunis pour que la Cour puisse devenir exemplaire quant à son fonctionnement et à sa gestion. Avec nos collègues, avec les personnels du greffe, avec les barreaux et les avoués nous y travaillons.

Je vous souhaite donc la bienvenue à BOURGES, qui fut capitale de la France au temps de CHARLES VII, rendue célèbre par Jacques Cœur qui géra de son palais voisin, qu'il fit construire à une centaine de mètres de sa modeste maison natale, dans lequel la Cour fut installée jusqu'en 1910 tout un réseau commercial, lequel à travers MONTPELLIER et MARSEILLE s'étendit sur toute la Méditerranée. Vous ne manquerez pas d'apprécier la douceur de vivre du Berry qu'il faut découvrir. C'est un pays qui se

cache, que l'on voit « en écartant les branches... ». Dans l'Indre vous pourrez marcher sur les pas de George Sand, en Nièvre, retrouver la douceur de la Loire, de ses paysages, et, à l'opposé, visiter le rude pays du Morvan.

Parmi d'autres personnages illustres l'on peut citer :

* Guy COQUILLE, né à DECIZE en 1550 qui fut un historien et l'un des premiers juristes de son temps,

- CUJAS, qui enseigna à BOURGES,
- Le Maréchal de VAUBAN, natif de la Nièvre, qui de son château de BAZOCHES où il travaillait avec ses ingénieurs, a dressé les plans des fortifications qui portent son nom,
- Le Premier Président de LAMOIGNON, dont la famille est originaire de DONZY,
- Le Procureur Général DUPIN, dont l'austérité des mœurs est légendaire, né à VARZY en 1763, qui fut Procureur Général près la Cour de Cassation,
- L'avocat Michel de BOURGES, qui fut celui de George Sand et plus encore.

Vous découvrirez des monuments remarquables : la cathédrale St Etienne, le Palais Jacques Cœur déjà cité, l'abbaye de NOIRLAC, le château de VALENÇAY, qui fut celui de Talleyrand, la maison de George Sand et son théâtre de marionnettes, le palais ducal à NEVERS, qui est le premier des châteaux de la Loire.

Tout cela ne vous fera peut-être pas regretter les charmes des Antilles, que je n'ai pu personnellement apprécier qu'en qualité de touriste. C'est le propre du métier de magistrat que de savoir s'adapter à des situations, à des mentalités très différentes.

Je suis sûr que la dualité de nos fonctions est une richesse pour le corps qu'elle permet un bon fonctionnement de l'institution. Permettez moi de vous féliciter à l'occasion de votre nomination.

SUR CE,

La Cour vous déclare installé dans l'exercice de vos fonctions,

Donne acte à Monsieur l'Avocat Général de ses réquisitions,

Dit que du tout il sera dressé procès-verbal,

Vous invite à rejoindre le siège du ministère public qui est désormais le vôtre,

Monsieur le Procureur Général, vous avez la parole pour vos réquisitions.

*

* *

Monsieur le Procureur Général,

La Cour vous remercie et remercie les hautes autorités administratives, militaires et du monde judiciaire qui nous ont fait l'honneur d'assister à cette audience solennelle.

Je vous invite à nous retrouver dans le grand salon, sans nous attendre à l'entrée, pour la réception donnée en l'honneur de l'installation de Monsieur le Procureur Général.

L'audience solennelle est levée.